

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Commune de Courseulles-sur-Mer**

## **Enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et le périmètre délimité des abords du Château.**

Par arrêté n°A2018-160 du 04/04/2018,

Le Maire de Courseulles-sur-Mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le périmètre délimité des abords du Château.

A cet effet, Monsieur Jean-François GRATIEUX a été désigné par le Tribunal Administratif de Caen comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique unique se déroulera à la Mairie de Courseulles-sur-Mer, du lundi 14 mai 2018 à partir de 10 heures au samedi 16 juin 2018 jusqu'à 13 heures (soit 34 jours consécutifs) aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat. Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et soit consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Courseulles-sur-Mer, 48 rue de la Mer – 14470 COURSEULLES-SUR-MER.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune de Courseulles-sur-Mer ([www.courseulles-sur-mer.com](http://www.courseulles-sur-mer.com)), et les observations et propositions pourront être déposées par courrier électronique envoyé à [urbanisme@ville-courseulles.fr](mailto:urbanisme@ville-courseulles.fr).

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique, au secrétariat de la mairie de Courseulles-sur-Mer aux jours et heures éventuelles d'ouverture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Courseulles-sur-Mer dès la publication du présent avis.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie :

- le lundi 14 mai de 10h à 13 h,
- le mardi 22 mai de 15h à 18h,
- le vendredi 08 juin de 10 h à 13 h
- le samedi 16 juin de 10 h à 13 h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai de un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire  
Frédéric POUILLE

